

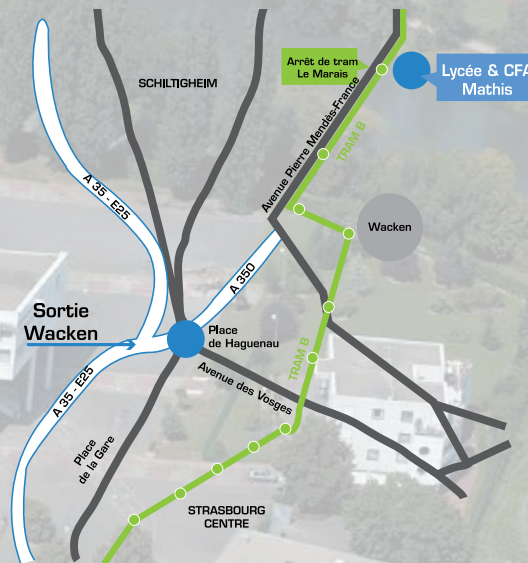


Bac Pro Métiers de la sécurité



Lycée polyvalent
et centre de formation d'apprentis
Émile Mathis
Lycée des Métiers

4 rue du Marais
67300 Schiltigheim
Tram ligne B direction Hoenheim Gare, arrêt Le Marais
Tél. 03 88 18 55 18
Courriel : ce.0670089H@ac-strasbourg.fr



► Dispensé par la voie scolaire uniquement

Le titulaire du bac pro *Métiers de la sécurité* est préparé à l'exercice des différents métiers de la sécurité, de la sûreté et de l'ordre public, de la protection des personnes, des biens et de l'environnement.

Il contribue à la sûreté, à la sécurité de l'espace public et privé. Il lutte contre les incendies conformément aux techniques professionnelles. Il assure des missions de secours et d'assistance aux victimes. Il est chargé de la surveillance des lieux et des accès, rappelle et fait respecter les réglementations spécifiques. Il protège l'intégrité physique des personnes.

Il constate et identifie les atteintes aux biens et/ou à l'environnement ainsi que les situations à risques. Le diplômé, après recrutement par concours ou sélection, peut intégrer la sécurité publique (police nationale, gendarmerie municipale...), civile ou privée.

Dans le secteur de la sécurité civile, il peut exercer le métier de sapeur-pompier professionnel (en qualité de fonctionnaire territorial au sein d'un Service Départemental d'Incendie et de Secours) ou militaire (brigade de sapeurs-pompiers de Paris, sapeur-sauveteur militaire en unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile).

Dans le secteur de la sécurité privée, il peut travailler soit dans une entreprise privée de sécurité soit dans un service interne de sécurité d'une entre-

prise. Il peut occuper des postes d'agent de sécurité, d'agent de contrôle d'accès, d'agent de surveillance, d'agent de gardiennage, d'agent de protection physique des personnes, d'agent de sécurité dans l'événementiel, d'agent de sécurité incendie.

Les élèves de ce bac pro se présentent obligatoirement aux épreuves du CAP Agent de sécurité.

Conditions d'accès :

— après la 3^e durée 3 ans

Conditions d'accès au métier :

— satisfaire à l'enquête de moralité (casier judiciaire vierge) pour la délivrance, par le ministère de l'Intérieur, de la carte professionnelle, indispensable à l'exercice du métier d'agent de sécurité.

Évolution possible : le diplômé peut accéder à d'autres fonctions, par des formations complémentaires et/ou des concours, examens professionnels dans les domaines d'activités suivants: plongée sous-marine, recherche en milieux périlleux, sauvetage-déblaiement, cynotechnie, risques radiologiques et chimiques, conduite d'engins spéciaux, lutte contre les feux de forêt, le secours en montagne, etc.

Formation dispensée par la voie scolaire complétée par une formation en entreprise de 22 semaines en 3 ans

Enseignements professionnels	Heures
Enseignement professionnel	856
Co-intervention Pro/ Français	71
Co-intervention Pro/ Math-Sciences	57
Réalisation d'un chef d'œuvre	108
Economie-gestion	84
Prévention - Santé - Environnement	84
Enseignements généraux	
Français, histoire-géographie- Enseignement moral et civique	267
Mathématiques	140
Langue vivante A	168
Langue vivante B	126
Arts appliqués - Culture artistique	84
EPS	210
Consolidation – Accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation	265
Entreprise	22 sem.

L'examen

Epreuve ponctuelle terminale en :
Français – Histoire/Géographie
Étude de cas – Économie/Droit – PSE

Contrôle en cours de formation :
dans l'ensemble des autres matières.